

DECISION N° 2193 /MENET/DEL

du 07 SEP. 2015

portant opérations de fin de trimestre dans l'Enseignement secondaire général au titre de l'année scolaire 2015-2016

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE,**

- Vu la loi n° 2000-513 du 1^{er} août 2000 portant Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;
Vu la Loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'Enseignement ;
Vu le décret n° 2012-241 du 13 mars 2012 portant nomination du Premier Ministre ;
Vu le décret n° 2011-427 du 30 novembre 2011 portant Organisation du Ministère de l'Education Nationale ;
Vu le décret n° 2012-242 du 21 mars 2012 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2012-625 du 06 juillet 2012 portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
Sur proposition du Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges ;

D E C I D E

ARTICLE 1^{er}

Les opérations de fin de trimestre de l'année scolaire 2015-2016 dans les établissements publics et privés de l'Enseignement secondaire général se présentent comme suit :

2.1. PREMIER TRIMESTRE

- Date d'arrêt des notes : vendredi 11 décembre 2015.
- Vérification des moyennes, conseil de classes et transmission des rapports de fin de trimestre à la Direction Régionale : du lundi 14 au mercredi 23 décembre 2015.

2.2. DEUXIEME TRIMESTRE

- Date d'arrêt des notes : vendredi 11 mars 2016.
- Vérification des moyennes, conseil de classes et transmission des rapports de fin de trimestre à la Direction Régionale : du lundi 14 au jeudi 24 mars 2016.

2.3. TROISIEME TRIMESTRE

- Date d'arrêt des notes : vendredi 27 mai 2016.
- Vérification des moyennes et conseil de classes : du lundi 30 mai au vendredi 17 juin 2016.
- Transmission des rapports de fin de trimestre et d'année à la Direction Régionale : vendredi 29 juillet 2016.

ARTICLE 2

Le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges est chargé de l'application de la présente décision qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.


Kandia CAMARA